



Invitation à présenter une candidature au poste de représentant de l'enfance et de la jeunesse

Des candidatures sont présentement sollicitées pour le poste de représentant de l'enfance et de la jeunesse.

Le représentant de l'enfance et de la jeunesse est un haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative. La personne choisie pour occuper ce poste est nommée sur recommandation de l'Assemblée législative en vertu de la Loi sur *le représentant de l'enfance et de la jeunesse*. Cette nomination effectuée selon les dispositions de la Loi est pour un mandat de cinq ans.

La législation fixe les responsabilités du représentant. La personne nommée pour occuper ce poste œuvre à la protection et à la promotion des droits et des intérêts individuels et collectifs des enfants et des jeunes, et veille à l'écoute et à la prise en compte de leurs points de vue dans les domaines qui les touchent par les organismes gouvernementaux et les autorités désignées.

La personne choisie pour occuper ce poste sera un cadre supérieur expérimenté ayant fait ses preuves dans des domaines liés à la prestation de services de bien-être, d'éducation, de justice, de santé ou de services sociaux destinés aux enfants et aux jeunes. Elle doit posséder de solides connaissances en droit administratif, y compris l'application des principes de justice naturelle lors de la tenue d'examen et d'enquêtes formels. L'expérience professionnelle doit également inclure des réussites attestées dans les domaines de la gestion des ressources financières et humaines.

Vous pouvez obtenir un profil détaillé du poste auprès du Bureau de l'Assemblée législative ou en téléchargeant ce document sur le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse **www.assembly.nu.ca**. Les candidats ou candidates doivent faire état de façon détaillée de l'expérience et des compétences répondant aux exigences énoncées dans le profil du poste. Ce poste offre un salaire pouvant s'échelonner de 136 090 \$ à 194 414 \$ par année.

Il s'agit d'un poste de confiance, en conséquence une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est requise.

Les candidatures seront acceptées jusqu'au vendredi 15 mars 2019 à 17 h (HNE).

Les demandes de renseignement et les candidatures doivent être transmises à :

**Secrétaire du Bureau de régie et des services
Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut
C.P. 1200, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : (867) 975-5000 Téléc. : (867) 975-5191
Courriel : submissions@assembly.nu.ca**